



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Flaugnac, commune déléguée de Saint-Paul-Flaugnac (Lot) sous la présidence de M. RESSEGUIE Michel, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, BIGAND MIROU Nathalie, CARLES Eric, COLOMBIER Jérémy, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MESLEY Emilie, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, TAMAGNONE Serge, SOUPA Véronique, VERHILLE Anne.

Représenté(s) :

Absents excusés : DELFAU Jérôme, ROBERTIES Sébastien

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 21h00.

A été désignée secrétaire : Mr ALBOUYS Jean-Christophe

Avant de commencer Mr RESSEGUIE précise qu'une délibération non inscrite à l'ordre du jour sera prise au Conseil Municipal du 10 septembre 2020, à savoir :

- **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2020-1 – REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT**

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2/ DELIBERATION 2020-45 OBJET : Adhésion CAUE du Lot

Mr Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de renouveler l'adhésion de la Commune au CAUE du Lot (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot).

Le CAEU a 4 missions fondamentales :

- Le conseil aux collectivités sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement
- Le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover

- L'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- La formation des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels

Mr Le Maire souligne que le coût de l'adhésion s'élève à 120 € pour les communes de 701 à 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la Commune au CAUE du lot
- Autorise le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires à cette adhésion

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

3/ DELIBERATION 2020-46 OBJET : Finalisation de l'adressage – Délibération listant les nouvelles voies de la commune

Mr le Maire rappelle que par la délibération 2018_48 en date du 26/11/2018, le Conseil Municipal a décidé de faire appel au SDAIL dans le but d'apporter une aide technique à la commune dans la réalisation de l'adressage, une Convention a ainsi été signée entre les deux parties.

Mr le Maire rappelle également que l'adressage permettra de faciliter le déplacement des secours, le travail de La Poste et autres.

Mr le Maire informe donc que les membres de la Commission « Adressage » avec l'aide du SDAIL ont finalisé l'adressage pour la commune de SAINT-PAUL-FLAUGNAC.

Mme FAISANT Michelle présente alors le tableau récapitulatif avec le nom des voies afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré, accepte de procéder à la dénomination des voies communales.
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet.
- Autorise le Maire à faire établir des devis pour la mise en place de plaques et numéros.

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Annexe

INSEE	Nom_Voie_IGN	Code_Voie_IGN	Date_Création
46103	Chemin de Balmes	VO103_001	12/08/2020
46103	Chemin de Birou	VO103_002	12/08/2020
46103	Chemin de Bretounel	VO103_003	12/08/2020
46103	Chemin de Campagne	VO103_004	12/08/2020
46103	Chemin de Capderieu	VO103_005	12/08/2020
46103	Chemin de Carlet	VO103_006	12/08/2020
46103	Chemin de Carletou	VO103_007	12/08/2020
46103	Chemin de Combe Saint-Peyre	VO103_008	12/08/2020
46103	Chemin de Gicou	VO103_009	12/08/2020
46103	Chemin de Huguet	VO103_010	12/08/2020
46103	Chemin de la Bigue	VO103_011	12/08/2020
46103	Chemin de la Bouriette	VO103_012	12/08/2020
46103	Chemin de la Combe	VO103_013	12/08/2020
46103	Chemin de la Fontaine	VO103_118	12/08/2020
46103	Chemin de la Paule	VO103_014	12/08/2020
46103	Chemin de Labouffie	VO103_015	12/08/2020
46103	Chemin de Lagarrigue	VO103_016	12/08/2020
46103	Chemin de Lalande	VO103_017	12/08/2020
46103	Chemin de Lamothe	VO103_018	12/08/2020
46103	Chemin de Lard	VO103_019	12/08/2020
46103	Chemin de Lasplaces	VO103_020	12/08/2020
46103	Chemin de Laval	VO103_021	12/08/2020
46103	Chemin de Lavayssière	VO103_022	12/08/2020
46103	Chemin de Linontet	VO103_023	12/08/2020
46103	Chemin de Merlianes	VO103_024	12/08/2020
46103	Chemin de Milliassou	VO103_025	12/08/2020
46103	Chemin de Mondenard	VO103_026	12/08/2020
46103	Chemin de Pateau	VO103_027	12/08/2020
46103	Chemin de Pech Carla Bas	VO103_028	12/08/2020
46103	Chemin de Pech Long	VO103_029	12/08/2020
46103	Chemin de Pétusson	VO103_030	12/08/2020
46103	Chemin de Pisseby	VO103_031	12/08/2020
46103	Chemin de Plaine de rouge	VO103_032	12/08/2020
46103	Chemin de Pons	VO103_033	12/08/2020
46103	Chemin de Ramond	VO103_034	12/08/2020
46103	Chemin de Restes	VO103_035	12/08/2020

46103	Chemin de Roubayresque	VO103_036	12/08/2020
46103	Chemin de Roubiac	VO103_037	12/08/2020
46103	Chemin de Roudil	VO103_038	12/08/2020
46103	Chemin de Sabathié	VO103_039	12/08/2020
46103	Chemin de Saint-Hilaire	VO103_040	12/08/2020
46103	Chemin de Sermiac	VO103_041	12/08/2020
46103	Chemin de Taffanel	VO103_042	12/08/2020
46103	Chemin de Tanavère	VO103_043	12/08/2020
46103	Chemin de Thomas	VO103_044	12/08/2020
46103	Chemin de Totis	VO103_045	12/08/2020
46103	Chemin de Trigodina	VO103_046	12/08/2020
46103	Chemin de Vaux	VO103_047	12/08/2020
46103	Chemin des Coudies	VO103_048	12/08/2020
46103	Chemin des Courbous	VO103_049	12/08/2020
46103	Chemin du Levat	VO103_050	12/08/2020
46103	Chemin du Moulin Saint-Privat	VO103_051	12/08/2020
46103	Chemin du Moutounet	VO103_052	12/08/2020
46103	Chemin le Battant	VO103_053	12/08/2020
46103	Chemin le Bouys	VO103_054	12/08/2020
46103	Chemin le Cuquel	VO103_055	12/08/2020
46103	Chemin le Pech	VO103_056	12/08/2020
46103	Chemin les Chataigneraies	VO103_057	12/08/2020
46103	Chemin les Combelles	VO103_058	12/08/2020
46103	Chemin les Mesures	VO103_059	12/08/2020

Mme FAISANT indique au Conseil que plusieurs devis ont été établis, elle précise à ce titre que certaines entreprises fournissent uniquement les panneaux, d'autres proposent également la pose.

Les devis seront donc à étudier.

4/ DELIBERATION 2020-47 OBJET : FIXATION TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE.

Mr Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la participation des parents aux frais de garderie pour l'année scolaire 2020-2021.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à **30€** par famille le montant de la participation.
- D'autoriser Mr Le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

5/ DELIBERATION 2020-48 OBJET : Plan de financement « création d'un espace public : Aménagement d'une aire collective de jeux »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de « création d'un espace public : Aménagement d'une aire collective de jeux ». Il précise également que le montant total hors taxes est estimé à 28 525 euros HT (34 230 euros TTC).

Afin de faire la demande de DETR 2020, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT :	28 525,00 €
DETR (à solliciter) :	8 557,50 € soit 30%
Autofinancement :	19 967,50 € soit 70%

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
 - Approuve ce plan de financement prévisionnel
 - Autorise Mr Le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2020
 - Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

6/ DELIBERATION 2020-49 OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2020-1 – REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

Mr Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de reverser la taxe d'aménagement de Mr FOURNIOLS Nicolas perçue par la Mairie car son projet de construction a été abandonné par la suite.

Monsieur Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget afin d'ajuster le chapitre 67 - article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Compte à augmenter		Compte à augmenter	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 900 €
Compte à réduire		Compte à réduire	
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 900 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision budgétaire modificative afin d'ajuster le chapitre 67 – article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » -

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Route des Justices : Mr GIRMA explique au Conseil Municipal que Mr BESSIERES souhaite acheter une partie du chemin rural de Saint-Paul à Montdoumerc afin d'accéder à son terrain, pour le moment « une entente » a été trouvée avec Mr PARRIEL sur l'échange d'un morceau de terrain. Mr GIRMA précise que ce chemin dessert plusieurs habitations.

Après discussions le Conseil Municipal décide de ne pas vendre le chemin en question, Mr BESSIERES sera donc informé.

2/ Nettoyage vitres bâtiments : Mme FAISANT fait part de la nécessité de nettoyer les vitres des bâtiments communaux (salles des fêtes, écoles, mairies) au moins une fois dans l'année, deux devis sont donc présentés, l'Assemblée décide de retenir l'entreprise BELLAVILLA qui est la moins chère.

3/ Projet d'aménagement place de l'Eglise de Saint-Paul : Mme FAISANT expose aux Conseillers une lettre concernant un projet d'aménagement de la place de l'Eglise de Saint-Paul, projet émanant des habitants autour de la place, diverses idées y sont exposées, à savoir :

- La création d'un rond-point central avec un arbre au milieu
- La mise en place d'un point d'eau derrière le Calvaire
- Le déplacement de la borne à incendie
- Le curage du puit
- L'implantation d'une poubelle
- La mise en place d'un panneau « impasse »

Après échanges, le Conseil décide de profiter des travaux de la SAUR sur la place pour poser un compteur et ainsi disposer d'un point d'eau, qui pourra également servir au nettoyage du parvis.

La borne incendie sera supprimée car celle présente au niveau de la salle des fêtes couvre la place, en effet, d'une manière réglementaire chaque borne doit couvrir 400 mètres.

Concernant le curage du puit, Mme RINGOOT indique que la demande a été faite auprès de l'entreprise CAZES qui ne réalise pas ce genre de prestations, il est précisé que le puit va être fermé par une grille.

La poubelle ainsi que le panneau « impasse » seront mis en place.

Mme RINGOOT précise également que les bornes anti-stationnement sont arrivées en Mairie.

4/ Mur d'Arbussac : Mr RESSEGUIE indique qu'il a été contacté par une administrée concernant un mur situé à « Arbussac », il va donc se rendre sur place afin d'essayer de trouver une solution acceptable.

5/ Taxe d'Aménagement (TA) : Mr RESSEGUIE informe le Conseil que la Mairie a reçu un courrier d'information relatif à la modification de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune. Mr RESSEGUIE rappelle les composantes de la Taxe d'Aménagement :

- **La TA part communale** a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation. La sectorisation permet de mieux répartir entre les constructions le coût des équipements publics.

- **La TA part départementale** a pour objet le financement du fonctionnement des CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement), et pour la politique des espaces naturels et sensibles.

Son mode de calcul : Surface taxable (ST) * Valeur Forfaitaire * Taux

La part communale doit se situer dans une fourchette allant de 1 à 5 %, le taux est actuellement de 1,5 % sur la Commune de SAINT-PAUL-FLAUGNAC, après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ce taux et de la maintenir à 1,5 %.

6/ Ecoles : Mme FAISANT fait savoir que la rentrée s'est bien déroulée dans les deux écoles avec des effectifs qui s'élèvent à :

- 31 élèves pour l'école maternelle de Flaunac : * 12 TPS-PS-MS et 10 élèves supplémentaires attendus en Janvier * 19 GS-CP

- 43 élèves pour l'école primaire de Saint-Paul : * 21 CE1-CE2 * 22 CM1-CM2

Mme FAISANT fait également savoir que la vitre cassée à l'école de Flaunac a été remplacée et la porte coupe-feu réparée.

Mme RINGOOT annonce alors que la dernière expertise pour l'école de Saint-Paul a eu lieu et que l'assurance prendra en charge l'enduit, l'entreprise CANNON ayant cessé son activité, une autre entreprise spécialisée en enduits sur paille sera chargée de réaliser les travaux.

Mme RINGOOT précise également la présence d'une fuite derrière une armoire, il faudra donc casser la paroi afin qu'un plombier puisse intervenir.

Le Conseil est ensuite informé des dalles tâchées au plafond résultant du fait que le faîtage réalisé n'a pas assez de recouvrement, l'agent technique est déjà intervenu en les remplaçant, Mr BURZIO, l'architecte présent lors de l'expertise a fait savoir qu'il avait déjà envoyé un courrier resté sans réponse à l'entreprise GARDES en charge des travaux, il faudra veiller à recontacter l'entreprise.

Mr RESSEGUIE fait ensuite savoir que l'employé communal a réalisé du très bon travail en confectionnant des meubles, étagères et autres pour les écoles.

Il fait également savoir que ce dernier a besoin d'une galerie ainsi que de housses et de tapis de sol pour le véhicule, le tout s'élevant d'après devis à environs 650 € HT. Le Conseil Municipal décide de valider cet achat.

7/ Troisième Lieu – Sentier Botanique virtuel : Mr COLOMBIER explique que dans le cadre de leur action intitulée "Autour de l'arbre" décidée lors d'une réunion publique début janvier, plusieurs événements vont être réalisés courant fin 2020 en prenant en compte les mesures sanitaires en vigueur.

Une action pour les jeunes 11-14 ans est ainsi programmée pendant les vacances de Toussaint, Sophie Rambeau, animatrice du CPIE82, interviendra dans la réalisation d'un sentier botanique virtuel (sur smartphone).

Après repérage, ce sentier serait sur le chemin rural sous Berty sur une longueur de 400-500 mètres. Il n'y aura pas de traces visibles sur le terrain.

Ci-joint, la programmation :

- Mardi 20 octobre après-midi: balade et reconnaissance des plantes et de leurs usages sur le chemin (bricolage, couleurs des plantes...)
- Mercredi 21 octobre matin : Randonnée et pointage GPS des espèces
- Mercredi 21 octobre après-midi: Réalisation en ligne du sentier
- Samedi 24 octobre après-midi: Sortie avec Trotte-Cailloux

Pour cette action, le Troisième Lieu est à la recherche d'une salle pour accueillir 12 jeunes au maximum le mercredi 21 octobre et travailler sur ordinateur pour dessiner le sentier botanique. Nécessité d'avoir une connexion internet filaire ou wifi, deux salles peuvent donc correspondre à la demande, soit la

salle de la Mairie de Saint-Paul, soit la salle de classe de Mr RUMEAU. Les enfants seront encadrés par l'animatrice du CPIE et plusieurs bénévoles de l'association.

Mme FAISANT en profite pour projeter la photo de l'ancienne cabine téléphonique réhabilitée en « boîte à livres », projet mené par Mr COLOMBIER et Mme DUBOURG avec la participation de plusieurs enfants de la Commune, l'intérieur va être prochainement aménagé.

8/ Formation des élus : Mme FAISANT indique que le PETR Grand Quercy et l'Association des Collectivités Forestières de l'Occitanie organisent une journée de formation forêt bois gratuite le : Jeudi 8 octobre, à 9h00 à la salle de l'Ostal, 46234 Rampoux.

9/ Célébration du Mai : Habituellement à Saint-Paul, un panneau est planté à chaque nouveaux conseillers, et le soir se tient un apéritif gourmand. Pour Flagnac : il s'agit d'un Mai collectif, le but étant de remercier les habitants.

Après échanges les conseillers s'accordent sur le fait qu'il n'est pas possible d'organiser une telle manifestation dans le contexte actuel.

Concernant l'organisation de manifestations dans l'espace public, Mr RESSEGUIE souligne qu'il convient de faire une déclaration à la Préfecture à l'aide d'un formulaire à compléter (type de manifestation, lieu, nombre de personnes attendues...). Ce formulaire est disponible en Mairie.

10/ Gazette : Mme MESLEY indique au Conseil et plus particulièrement aux membres de la Commission « Information/Communication » qu'il faut commencer à travailler sur l'élaboration de la Gazette. Mme MESLEY explique alors l'organisation de l'ancien Conseil, à savoir :

- Une personne est en charge de contacter les associations
- Une personne contacte les écoles
- Une personne est en charge de l'actualité communale (budget, état civil, urbanisme...)
- Un sujet « Zoom » : rédaction d'un article sur un thème précis

11/ Départ : Mr RESSEGUIE informe le Conseil du départ de la secrétaire de mairie de Saint-Paul pour raisons personnelles, une offre d'emploi a été publiée, trois candidatures ont déjà été reçues.

12/ Ambroisie : Mr GIBERT souligne que les communes doivent faire le signalement de l'Ambroisie présente sur leur territoire, notamment dans les champs, par le biais du Référent Ambroisie, néanmoins, il est à déplorer la présence de cette dernière en bordure de route ainsi que sa non destruction.

Séance levée à 23h15

Le Maire,

Michel RESSEGUIE.